

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Par Limoges Métropole – Communauté urbaine (maître d'ouvrage)
sur le territoire de la commune de LIMOGES,
portant sur l'extension du crématorium de Limoges Métropole**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Président de Limoges Métropole du 28 avril 2026, il sera procédé, par Limoges Métropole, **du mercredi 17 juin 2026 à 9 heures au vendredi 3 juillet 2026 à 17 heures inclus**, soit pendant 17 jours consécutifs, à une enquête publique relative au projet d'extension du crématorium de Limoges Métropole (181 Rue du Cavou, 87100 Limoges) portant sur:

- Une extension de 77 m² environ portant sur deux espaces fermés à destination de l'accueil des familles, une zone d'attente et un bureau de direction.
- Une requalification complète des existants à destination du personnel et des usagers.

DATES DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique au titre des articles L.123-1 et R.123-2 et suivants du Code de l'environnement, en vue de l'extension du crématorium de Limoges Métropole, **se déroulera du mercredi 17 juin 2026 à 9 heures au vendredi 3 juillet 2026 à 17 heures inclus**.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

- Délibération relative à une déclaration de projet au titre de l'article L.126-1 du Code de l'environnement, déclarant d'intérêt général l'extension susvisée.
- Arrêté préfectoral autorisant le projet d'extension du crématorium de Limoges Métropole.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Benoist DELAGE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif du 21 mai 2026.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Le dossier relatif à l'enquête prescrite contenant l'ensemble des pièces indiquées à l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête:

- Au siège de Limoges Métropole, situé au 19 rue Bernard Palissy, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
- À la Mairie de Limoges, dans les locaux de la Direction de l'action foncière et immobilière, situés au 31 avenue Baudin à Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
- En mairie annexe de Landouge, 3 rue du Mas-Bilier à Limoges, le lundi de 13 h 30 à 17 h 00 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr

Toute personne pourra, pendant toute la durée d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté urbaine Limoges Métropole, siège de la Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, CS 10 001, 87031 Limoges CEDEX 1.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition dans les lieux évoqués ci-dessus, ou les adresser au commissaire enquêteur, soit par écrit au siège de la Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, CS 10 001, 87031 Limoges CEDEX 1, soit par voie électronique à l'adresse ep-extensioncrematorium@limoges-metropole.fr jusqu'au 3 juillet à 17 heures. Le commissaire enquêteur les visera et les annexera audit registre.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- **Au siège de Limoges Métropole:**
le mercredi 17 juin 2026 de 9 h à 12 h
et le vendredi 3 juillet 2026 de 14 h à 17 h
- **À la mairie annexe de Landouge:**
le mercredi 24 juin 2026 de 14 h à 17 h

PUBLICITÉ

AFFICHAGE :

- Avis affiché en mairie de Limoges, au crématorium de Limoges Métropole, en mairie annexe de Landouge et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine, aux endroits prévus à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.
- Publicité dans deux journaux locaux quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours.

PUBLICATION ÉLECTRONIQUE :

Site internet de Limoges Métropole, Communauté urbaine :
www.limoges-metropole.fr

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur devra adresser au Président de Limoges Métropole, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête.